

Commune de Spéracèdes

date de dépôt : 25 mars 2010

demandeur : Monsieur SIEJA Edmond

pour : Construction d'une piscine

adresse terrain : 734 Route de Grasse lieu-dit
Les Cuniasses, à Spéracèdes (06530)

ARRÊTÉ
accordant un déclaration préalable
au nom de la commune de Spéracèdes

Le maire de Spéracèdes,
Le Maire

Vu la déclaration préalable présentée le 25 mars 2010 par Monsieur SIEJA Edmond demeurant 734 Route de Grasse lieu-dit Les Cuniasses, Spéracèdes (06530);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Construction d'une piscine ;
- sur un terrain situé 734 Route de Grasse lieu-dit Les Cuniasses, à Spéracèdes (06530) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008 ;

Vu le plan d'occupation des sols de SPERACEDES approuvé le 3 décembre 1986,

Vu les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques incendie et feux de forêts et permettant d'avoir une connaissance du risque sur la zone

Attendu que le projet présenté respecte les dispositions du plan d'occupation des sols susvisé

ARRÊTE

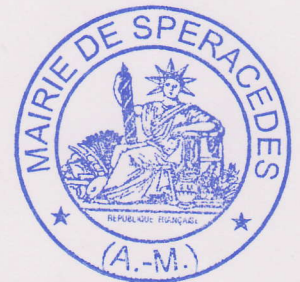
Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Le 12 Avril 2010

Le maire,

Jacques PASQUELIN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il